



SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 9

	Prés	Abs	Pouvoir		Prés	Abs	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			J. HALLE	x		
G. DUBOIS		Exc		JC. LEFEBVRE		Exc	
C. BUQUET	x			M-A. GORREE	x		
R. PIGACHE	x			D. DRUON	x		
E. DEMERSSEMAN	x			J. DELANNOY SEVIN	x		
R. DANIEL	x						

2026/16**OBJET :**

**Désignation des
membres de la
commission d'appel
d'offre**

Secrétaire :**Justine Delannoy Sevin**

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le 17 avril 2026

et que la convocation du
Conseil avait été faite le
10 avril 2026

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Le 16 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de BERNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Julien BELLENGIER.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent,

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, président, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste(s) candidate(s) :

- Liste 1:
 - Membres titulaires :
 - Monsieur Romuald PIGACHE
 - Monsieur Christian BUQUET
 - Madame Marie-Anne GORREE
 - Membres suppléants :
 - Monsieur Jacky HALLE
 - Madame Élisabeth DEMERSSEMAN
 - Madame Justine DELANNOY SEVIN

Résultat du vote :

Nombre d'inscrits : 11
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Monsieur Romuald PIGACHE
- Monsieur Christian BUQUET
- Madame Marie-Anne GORREE

Membres suppléants :

- Monsieur Jacky HALLE
- Madame Élisabeth DEMERSSEMAN
- Madame Justine DELANNOY SEVIN

Monsieur le Maire est président de droit de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire,

Le Maire

La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire étant précisé qu'il dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérécourse citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr.